

FESCHES

MAGAZINE MUNICIPAL



HYPRODIS

HYGIENE - PROPRETE - DISTRIBUTION

**MATERIEL ET
PRODUITS D'HYGIENE**

415, avenue René Jacot

25460 ETUPES

03 81 91 21 21

Magasin de vente ouvert à tous



**ENTRETIEN & DEPANNAGE
DE POÊLES À GRANULÉS
TOUTES MARQUES**

TEL : 06 75 61 24 28

2 rue des Voironnes à FESCHES LE CHÂTEL

MAIL : contact@nettflamme.fr

WEB : www.nettflamme.fr



SAS ALU FACTORY

18 rue Louis Jeanperrin

25200 MONTBELIARD

Tél : 03 81 99 60 30

menuiseriealu@alufactory.fr

MENUISERIE ALU ET PVC

mabéo
INDUSTRIES

Contact de l'agence :

N° de téléphone : 03.81.99.41.41

@ : contact-montbeliard@mabeo-industries.fr



**ÉQUIPEMENT
DE PROTECTION
INDIVIDUELLE**



**FOURNITURE
INDUSTRIELLE
GÉNÉRALE**



**FOURNITURE
INDUSTRIELLE
TECHNIQUE**



Adresse de l'agence :

1615 Avenue Oehmichen

25490 Etupes

Horaires d'ouverture de l'agence :

Du lundi au jeudi :

07:30 - 12:00, 13:30 - 17:15

Fermeture à 16h30 le vendredi

mabeo-direct.com



**LE Q G DE LA
GOURMANDISE**

RESTAURANT A BROGNARD

FIXE 03 63 38 24 68

PORTABLE

06 40 96 76 02

FACEBOOK Le Q G de la
gourmandise

Mail

leqgdelaamourmandise@gmail.com

Adresse

1 les Esserts de Brognard
25600 Bro-

SAS PARISOT FRÈRES

L'ANTRE DEUX VERRES

46 FBG de Belfort

90100 DELLE

Tél : 03 84 22 47 82



CAVE PARISOT ERIC

30 Rue de Belfort

25600 SOCHAUX

Tél : 03 81 95 34 29

SOMMAIRE



1

VIE MUNICIPALE



2

BUDGET
2026

3

VIE ASSOCIATIVE



4

VIVRE ENSEMBLE



5

COMMUNICATION



6

SANTÉ/CCAS

7

ÉVÉNEMENTS



8

RAPPELS



9

ENFANCE



10

ÉTAT-CIVIL

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Mise en place le 21 MARS 2026

À la suite des dernières élections municipales, une nouvelle équipe s'engage au service de notre commune avec enthousiasme, responsabilité et proximité.

Le nouveau conseil municipal se compose de 18 conseillers municipaux, dont 4 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués. Autour de Mickaël VIATTE FLACHAT, le Maire, cette équipe aux parcours et compétences variés aura

à cœur de répondre aux attentes des habitants et de poursuivre le développement de la commune.

Cette nouvelle mandature sera placée sous le signe de l'écoute, du dialogue et de l'action collective afin de mener à bien les projets au service de tous. Les élus remercient chaleureusement les habitants pour leur confiance et resteront disponibles et attentifs aux besoins de chacun.

La composition complète du conseil municipal ainsi que les délégations confiées aux élus :



Jérémie Steininger,
1^{er} adjoint

Délégué à l'urbanisme, aux travaux et aux ressources humaines.



Marie Estelle Simon,
2^{ème} adjointe

Déléguée à l'action sociale, aux seniors, à la santé et à la communication.



Gilles Normand,
3^{ème} adjoint

Délégué à la vie associative, à la culture, aux sports et à l'environnement.



Aïcha Prétot,
4^{ème} adjointe

Déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la petite enfance.



Mr Michael Raes,
conseiller municipal

Délégué à la forêt et aux Développement durable.



Mr Alain Debrosse,
conseiller municipal

Délégué à la Banque alimentaire, au CCAS et aux associations patriotiques.



Mr Patrick Alcon,
conseiller municipal

Délégué à la maintenance et à la Sécurité des bâtiments et mobilier urbain.



Mme Jacqueline Jacquier,
conseillère municipale

Déléguée à la décoration, au fleurissement et aux réceptions du village.

OUVERTURE DES COMMISSIONS À DES MEMBRES COOPTÉS

1

VIE MUNICIPALE



Mickaël Viatte-Flachat,
Maire



Lauriane Faure,
conseillère municipale



Marie Dagognet,
conseillère municipale



Pascal Cauchy,
conseiller municipal



Nadia Pedretti,
conseillère municipale



Laurent Ghirardi,
conseiller municipal



Mélanie Straumann,
conseillère municipale



Jérôme Planet,
conseiller municipal

La municipalité souhaite renforcer la participation citoyenne en ouvrant les travaux des commissions suivantes :

- Travaux, hygiène et sécurité
- Forêt
- Culture et vie associative
- Sociale

Cette démarche vise à associer des habitants, des personnes qualifiées ainsi que des acteurs locaux souhaitant contribuer aux réflexions et aux projets portés par la commune.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie afin de présenter leur candidature.

Les membres cooptés pourront prendre part aux réunions et aux échanges des commissions, dans le respect des modalités fixées par la municipalité et du règlement intérieur.

Par cette ouverture, la municipalité entend enrichir les débats grâce à la diversité des expériences et des points de vue, favoriser une participation citoyenne active et renforcer le lien entre la commune et ses habitants.



Thomas Ridey,
conseiller municipal



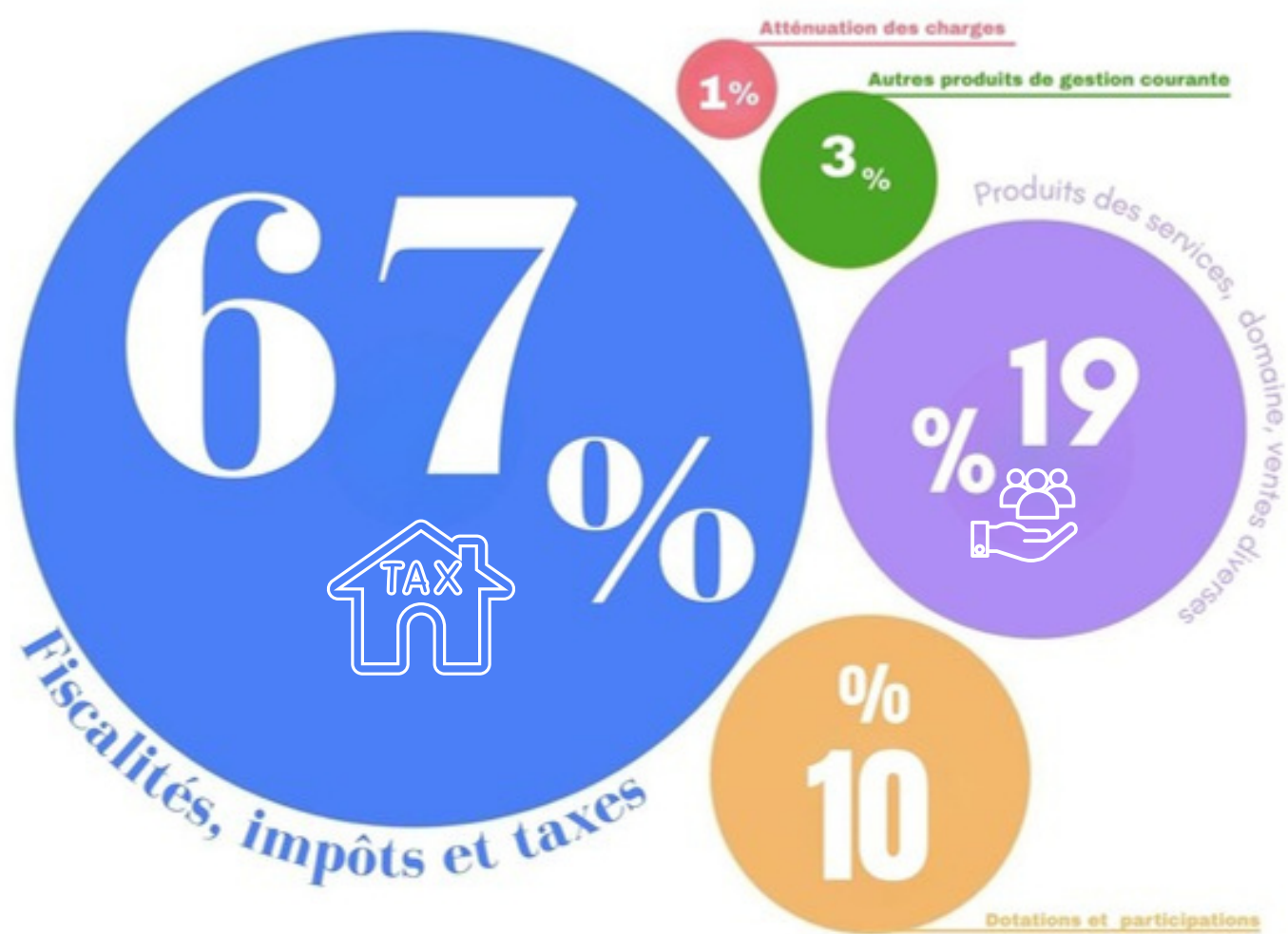
Christine Tschudi,
conseillère municipale



Christelle Beaute,
conseillère municipale



Recettes de Fonctionnement 2026



Fiscalités, impôts et taxes	1 135 762 €
Produits des services, domaine, ventes diverses	314 608 €
Dotations et participations	183 000 €
Autres produits de gestion courante	55 690 €
Atténuation des charges	18 000 €



Mickaël Viatte-Flachat,
Maire

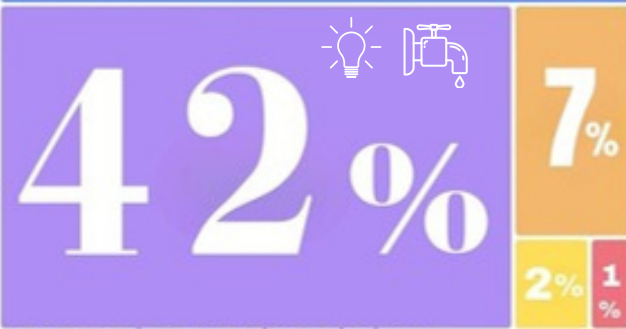
“ Ce budget 2026 reflète notre volonté de gérer la commune avec sérieux, transparence et ambition. Nous poursuivons nos efforts afin d’améliorer le cadre de vie, de moderniser nos équipements et de préparer l’avenir de Feschès-le-Châtel. ”

Dépenses de Fonctionnement 2026

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS



Charges de personnel et frais assimilés	800 500 €
Charges à caractère général	691 250 €
Autres charges de gestion courante	113 710 €
Atténuation de produits	28 800 €
Charges Financières	15 300 €



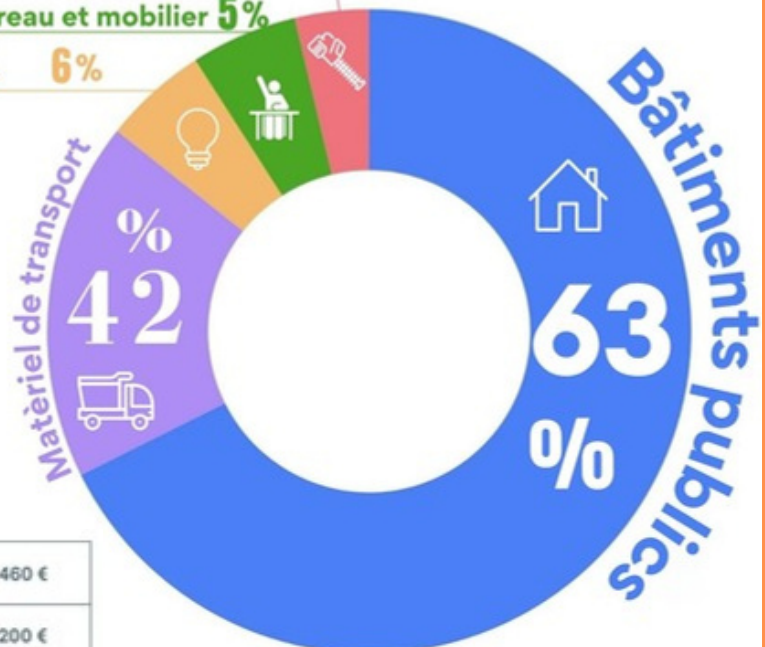
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Budget prévisionnel d'investissement 2026

Matériel et outillage technique **3%**

Matériel de bureau et mobilier **5%**

Autres réseaux **6%**



Bâtiments publics	154 460 €
Matériel de transport	41 200 €
Autres réseaux	13 430 €
Matériel de bureau et mobilier (ouverture de classe)	11 970 €
Matériel et outillage technique	8 500 €
1,46% Cimetière	3 600 €
0,41 % Matériel informatique	1 000 €
0,17 % Autres installations, matériel et outillage techniques	410 €



CLEVIA EST

GROUPE EIFFAGE ENERGIE

ZI - 5 rue de Courbes Fauchées

90800 BAVILLIERS

Messagerie : contact@therco.fr

Tél : 03 81 93 25 66

*Installation et maintenance -
Contrat d'entretien*

- Chaudière
- Pompe à chaleur
- Climatisation



Site internet : <https://www.thercochauffage.fr>

Intermarché

S U P E R

Drive - Livraison à domicile

Lundi - Samedi 8h30 - 19h30 Drive -

Dimanche 9h00 - 12h30



Combe du Magny
25490 DAMPIERRE LES BOIS
03 81 93 24 21




TRANSVAAL GRÈS
Révélateur d'envies

salle de bain, vente et pose de carrelage...

Rue du 8 Mai
BP 20
25490 FESCHES LE CHATEL
Tél. 03 81 93 01 65



ESPACE PUBLICITAIRE

Disponible

contacter la mairie

03 81 93 00 10



Aux Caprices des Fleurs

Céline et Didier FERCIOT



70 bis, rue Général de Gaulle - 90700 CHATENOIS-LES-FORGES

Tél. 03 84 29 49 28 - mail : auxcapricesdesfleurs@gmail.com



Gilles Normand,
4^{ème} adjoint

Délégué à la vie associative

ALIEN RACING S'INSTALLE À FESCHES-LE-CHÂTEL

Une nouvelle activité de voitures radiocommandées ouverte à tous

La municipalité a le plaisir d'annoncer l'installation de l'association de voitures radiocommandées **ALIEN Racing** sur la commune.

L'association tient désormais ses activités au gymnase de Fesch-le-Châtel, tous **les vendredis de 17h à 22h**. C'est une belle opportunité de découvrir un loisir mécanique accessible à tous, à **partir de 5 ans**.

L'association est présidée par Philippe Buysens.

Les disciplines loisirs sont mises à l'honneur, notamment la piste vitesse en 4x4 ainsi que les catégories « maquettes-scale », orientées tout-terrain et réalisme.

Le premier training a eu lieu le **5 juin** et a marqué le lancement officiel de ces rencontres hebdomadaires.

Les inscriptions sont dès à présent ouvertes.



Des événements autour de cette discipline seront également organisés tout au long de l'année afin de faire découvrir la pratique au plus grand nombre et de favoriser les échanges entre passionnés et curieux.

Ce rendez-vous permet aux débutants comme aux initiés de pratiquer le pilotage, mais aussi de s'initier au montage, aux réglages et à l'entretien des véhicules, accompagnés par des membres expérimentés. L'ensemble se déroule dans une ambiance conviviale, simple et bienveillante, centrée sur le loisir et le partage.

ALIEN Racing
**VENEZ DECOUVRIR LA VOITURE RC
A FESCHES LE CHATEL (25)**

- 1 Club 1/10 Electrique Loisir
- 2 Piste-Rallycross / Maquette RC / Buggy
- 3 Session Hebdo (Vendredi 17h - 22h) Gymnase de Fesch-le-Châtel (25) (Au bout du Stade)
- 4 Débutants (à partir de 5 ans) et Pilotes Confirmés Conseils Achat et Réglages

Contacts : **REJOIGNEZ LA PASSION !**
alien.rc@orange.fr Philippe BUYSENS

La municipalité souhaite la bienvenue à l'association ALIEN Racing et se réjouit de cette nouvelle activité qui vient enrichir l'offre de loisirs sur la commune.

L'ATELIER DES MAMIES

Nouveauté

Les Mamies ajoutent une activité aux ateliers déjà existants (bricolage, peinture, couture, créations diverses) :

CROCHET (dont amigurumis)-TRICOT- ouvert à tous
à la Maison des Associations de Fesch-le-Châtel,
le **Lundi de 14H à 17H**
tarifs : saison 2026-2027 : **23 euros**

contact 06.81.77.33.30



BIEN VIVRE À FESCHES-LE-CHÂTEL

Civisme et cadre de vie : nos gestes partagés au quotidien

La qualité du cadre de vie dans notre commune tient à de petits gestes du quotidien. Entretenir le devant de chez soi, respecter la voie publique, surveiller sa consommation d'eau : autant de responsabilités partagées qui font de Feschés-le-Châtel un village agréable à vivre pour tous.

Désherbage : sans produits phytosanitaires

Les riverains sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, par arrachage, binage ou tout autre moyen mécanique. L'usage de produits phytosanitaires est interdit.

Important : les balayures, feuilles mortes et herbes coupées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Ces déchets sont à composter ou à déposer en déchèterie.

Neige et verglas : la sécurité avant tout

En cas de neige ou de verglas, il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété : déneigement, salage, sablage. Une attention particulière est demandée aux abords des passages piétons et des arrêts de bus.

Haies et arbres : laisser le passage libre

Les riverains sont tenus d'élaguer arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées afin de permettre le passage des piétons sans aucune gêne. La végétation doit impérativement respecter la limite séparative de propriété avec le domaine public. La hauteur des haies est encadrée par le Plan Local d'Urbanisme : il convient de s'y reporter avant toute plantation ou avant un rattrapage de taille important.

En pratique

Une haie qui déborde sur le trottoir gêne les piétons, les poussettes et les fauteuils roulants. Un coup de sécateur tous les deux à trois mois en saison de pousse suffit à éviter les rappels et à préserver de bonnes relations de voisinage.

Stationnement : la voie publique appartient à tous

Peut-on privatiser une place de parking dans la rue devant chez soi ? La réponse est non. La voie publique est un bien commun ouvert à l'usage de tous.

Ce que dit la loi

Selon l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est impossible de s'approprier un emplacement sur le domaine public. Réserver une place avec des plots, des cônes, une chaîne ou tout autre dispositif personnel n'a aucune valeur juridique et peut faire l'objet d'un retrait par la commune.

Les exceptions : déménagement, travaux

Une occupation temporaire de l'espace public reste possible sur demande préalable en mairie : déménagement, installation d'un échafaudage, pose d'une benne pour évacuer des gravats de chantier. Un arrêté municipal autorise alors la réservation pour une durée déterminée. Pour toute demande, contactez le secrétariat de mairie au moins 8 jours avant la date souhaitée.

Article L.2122-1 du CG3P

« Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique [...] ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »



Mr Jérémie Steininger,
1^{er} adjoint
Délégué à l'urbanisme et aux travaux

Fuite d'eau : deux tests simples pour en avoir le cœur net

Une fuite, même petite, peut faire grimper la facture d'eau et endommager le bâti. Deux vérifications rapides permettent de la détecter à temps.

Test n°1 : le compteur en mouvement

Fermez tous les robinets et éteignez tous les appareils qui consomment de l'eau (lave-linge, lave-vaisselle, chauffe-eau). Observez le compteur : si le petit disque tourne encore, il y a probablement une fuite quelque part sur le réseau intérieur.



Test n°2 : le relevé du soir au matin

Avant de vous coucher, après avoir fermé chaque robinet, relevez les chiffres du compteur. Si au réveil le relevé a évolué, il y a une fuite — même si vous ne l'entendez pas

Où chercher en priorité ?

Les fuites les plus courantes proviennent de l'usure des joints, d'un écrou mal resserré ou du flotteur de la chasse d'eau. Le remplacement de la pièce défectueuse suffit à résoudre le problème dans la majorité des cas.

- Vérifier l'étanchéité des joints, soudures et tuyaux , passer un essuie-tout : s'il devient humide, la fuite est localisée.
- Inspecter les appareils mécaniques : chasse d'eau, lave-linge, lave-vaisselle, clapet du chauffe-eau.
- Contrôler la fermeture des robinets et des purges de radiateurs.

Pour les fuites situées dans les murs ou les canalisations enterrées, faites appel au plombier de votre choix.



**EAU DU
PAYS DE MONTBÉLIARD**

est à votre écoute

03 81 90 25 25

Lundi à vendredi : 8h – 19h

Samedi : 9h – 12h

Urgences techniques

7j/7 24h/24



ILLIWAP

Toute l'info à portée de main

Afin de renforcer l'information de proximité et de faciliter la communication avec les habitants, la municipalité met à disposition l'application mobile illiwap.

Simple, gratuite et accessible à tous, cette application permet de recevoir en temps réel les informations importantes de la commune directement sur son smartphone.



Une information rapide et utile

Grâce à illiwap, les habitants peuvent suivre facilement :

- les actualités municipales
- les événements culturels, sportifs et associatifs
- les informations pratiques
- les alertes météo ou de sécurité
- les perturbations de circulation ou travaux
- les informations scolaires et périscolaires

L'objectif est d'assurer une communication plus réactive et plus proche des citoyens.

Une application simple et gratuite

L'application illiwap est disponible gratuitement sur les smartphone Android et iPhone.

Son utilisation est très simple :

1. **Télécharger** l'application « illiwap » depuis l'App Store ou Google Play
2. **Rechercher le nom de la commune**
3. **S'abonner** pour recevoir les notifications.

Aucun compte n'est nécessaire et aucune donnée personnelle n'est demandée.

Un outil moderne au service des habitants

Avec illiwap, la commune dispose d'un moyen moderne, rapide et écologique pour diffuser l'information municipale.



Marie Estelle Simon,
2ème adjointe
Déléguee à la communication.

Guide du citoyen

Suivre l'actualité de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

Sur Google Play (Android)

Sur AppStore (iOS)

Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

Scannez le QR Code via le lecteur intégré

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Cette application vient en **complément des canaux de communication existants**. Les supports actuels de la commune — bulletin municipal, site internet, affichage, réseaux sociaux et autres moyens d'information — continueront naturellement d'être maintenus.

illiwap permet simplement d'offrir un outil supplémentaire, plus immédiat et accessible, afin de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants.

La municipalité invite l'ensemble des habitants à télécharger l'application afin de rester informés de toute l'actualité locale.



360° SANTÉ

Les bons soins au bon moment



360° Santé

Les bons soins au bon moment

Je contacte en priorité mon médecin traitant

S'il n'est pas disponible, certains professionnels de santé (pharmacien, infirmier, kiné, podologue, ...) peuvent me réserver une consultation non programmée.

Je ne trouve pas de médecin disponible

Les centres de soins non programmés

- CSNP de Belfort au **03 67 47 80 90**
 - 15 avenue de la Miotte
 - Lundi à vendredi – 8h à 19h
- CSNP de Montbéliard sur Doctolib
 - 56 rue Jacques Foillet
 - Tous les jours – 9h à 20h

Le soir, le week-end ou un jour férié

J'appelle le 116-117
Accès à la médecine de garde

- Le soir après 20h, le week-end et les jours fériés

Je n'ai pas de médecin traitant

- Je contacte la **CPTS Avenir Santé**
- 03 81 92 54 31**

Pour plus d'informations



Je contacte le 15 en cas d'urgence vitale uniquement



NOUVEAU CABINET MÉDICAL

Fin janvier 2027



À l'initiative de Madame Brischoux, un nouveau cabinet médical ouvrira ses portes à la fin du mois de janvier 2027.

Ce nouvel espace accueillera le médecin, les infirmières et l'ostéopathe dans des locaux modernes et fonctionnels. Des locaux seront également disponibles pour accueillir de nouveaux professionnels de santé.

L'ancien cabinet médical sera ensuite rénové afin de créer trois espaces supplémentaires, qui seront proposés à d'autres professionnels de santé pour renforcer l'offre de soins sur la commune.

La municipalité soutient ce projet en faveur des soins de proximité, au service des habitants.

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

La Ville a ouvert un registre des personnes vulnérables

La commune de Fesches-le-Châtel met en place un registre des personnes vulnérables afin de mieux accompagner les habitants les plus fragiles en cas de : canicule, grand froid, crise sanitaire ou autre situation exceptionnelle.

L'inscription, gratuite, volontaire et confidentielle, concerne notamment les personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou dont l'état de santé nécessite une attention particulière.

Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, contactez la mairie.

N'hésitez pas à vous faire connaître ou à signaler une personne pouvant avoir besoin d'un accompagnement.



Marie Estelle Simon,
2ème adjointe
Déléguée à la Santé

CCAS

Solidarité : une cagnotte soutenue par le CCAS pour aider Christophe

**Solidarité
pour
Christophe
face à la
maladie de
Charcot**

Christophe, habitant de Fesches-le-Châtel, est atteint de la maladie de Charcot. L'évolution de la maladie réduit progressivement sa mobilité et son autonomie. Aujourd'hui, son logement n'est plus adapté à sa situation. Les nombreuses marches et obstacles présents dans la maison rendent ses déplacements difficiles et dangereux.

Des travaux d'aménagement sont indispensables pour lui permettre de continuer à vivre chez lui en sécurité. Ces adaptations sont d'autant plus importantes qu'en l'état actuel de son habitation, l'utilisation d'un fauteuil roulant n'est pas envisageable. Le logement doit d'abord être adapté pour permettre sa circulation et répondre aux besoins liés à l'évolution de son handicap.

Malgré les aides obtenues, une partie du financement reste à trouver. Or, Christophe doit disposer de l'intégralité du montant nécessaire pour que les travaux puissent être réalisés. Tant que la somme totale ne sera pas réunie, les travaux ne pourront pas commencer.

C'est pourquoi une cagnotte solidaire, soutenue par le CCAS de Fesches-le-Châtel, a été mise en place afin de l'aider à réunir les fonds nécessaires à ce projet essentiel.

gofundme



LYME

" Et si une piqure de tique changeait votre vie ? "

Les tiques, apprendre à mieux les connaître pour mieux s'en protéger !

L'association Lyme Franche-Comté peut répondre à vos questions, vous aider à éviter d'être mordu, vous apprendre les gestes pour retirer les tiques en cas de morsure et surtout que faire après...

Vous pourrez aussi participer à un programme de recherche pour compléter la «tiquothèque» de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) de Nancy en signalant vos piqures de tiques et en la portant au point de dépôt chez Annie bénévole «boîte aux lettres CITIQUE»

Cette tique sera conservée de façon anonyme, dans une «tiquothèque» unique en France. Elle sera analysée pour connaître son contenu en agents infectieux. En revanche vous ne recevrez pas les résultats !

Les tiques, apprendre à mieux les connaître pour mieux s'en protéger !





28 MARS



VILLAGE PROPRE



Fesches-le-Châtel

21 MARS



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



29 MARS



Chasse aux oeufs

29 MARS



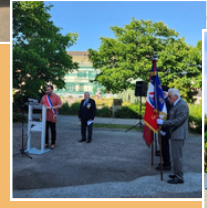
Salon de la carte postale et des collectionneurs

26 AVRIL



CARNAVAL

Cérémonies



8 MAI et 18 JUIN

Pêche électrique

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

18 MAI



13 Juin
Fête de la musique

18 MAI
les carrés de la feschotte



Fesches-le-Châtel

Départs en retraites

KERMESSE



6 JUIN

le marché des terroirs
7 JUIN



RESPECT DES HORAIRES ET LIMITATION DES NUISANCES SONORES

Afin de préserver la qualité de vie et la tranquillité de chacun, la municipalité rappelle l'importance du respect des horaires liés aux activités susceptibles de générer du bruit.

Les travaux de bricolage, de jardinage ou toute autre activité bruyante (tondeuse, perceuse, tronçonneuse, musique à volume élevé, etc.) doivent être réalisés dans le respect du voisinage et des horaires autorisés.

Horaires autorisés

lundi au vendredi	8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
samedi	9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

En dehors de ces créneaux, il est demandé à chacun de faire preuve de vigilance afin de préserver le calme et le repos de tous.

ACCÈS À LA FORÊT DE FESCHES-LE-CHÂTEL : UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER

La forêt de Feschés-le-Châtel constitue un espace naturel apprécié des promeneurs, sportifs et amoureux de la nature. Accessible à tous, elle offre un cadre privilégié pour la détente, la randonnée et la découverte de la faune et de la flore locales.

Afin de préserver ce patrimoine naturel et de garantir la sécurité de chacun, il est demandé aux usagers de respecter les chemins et sentiers balisés, de ne pas déposer de déchets et de veiller à ne pas dégrader les équipements ou les espaces naturels.

Les véhicules motorisés doivent circuler uniquement sur les voies autorisées, conformément à la réglementation en

vigueur. La circulation hors des chemins ouverts au public est interdite afin de protéger les milieux naturels et de limiter les nuisances.

Les propriétaires de chiens sont invités à garder leurs animaux sous contrôle et à ramasser les déjections afin de préserver la propreté des lieux et le confort de tous les utilisateurs.

La forêt est un espace partagé. Le respect des autres usagers, de la biodiversité et des règles de bonne conduite permet à chacun de profiter pleinement de ce cadre naturel exceptionnel.

Ensemble, contribuons à préserver la forêt de Feschés-le-Châtel pour les générations futures.

PROPRETÉ DE LA COMMUNE : DÉJECTIONS CANINES, DÉCHETS ET DÉPÔTS SAUVAGES

La qualité de notre cadre de vie dépend de l'implication de chacun. Afin de préserver la propreté et l'attractivité de notre commune, la municipalité rappelle quelques règles essentielles de civisme concernant les déjections canines, les déchets et les dépôts sauvages.

Déjections canines : un geste simple et citoyen

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal lors de leurs promenades. Trottoirs, espaces verts, aires de jeux, chemins piétons ou abords des bâtiments publics doivent rester propres et accessibles à tous. Ramasser les déjections de son chien est un geste de respect envers les autres habitants et contribue à maintenir un environnement agréable pour chacun.

Déchets : utilisons les équipements adaptés

Les déchets du quotidien doivent être déposés dans les conteneurs et points de collecte prévus à cet effet. Il est également important de ne pas abandonner de papiers, emballages, mégots ou autres détritiques sur la voie publique.

Le respect des consignes de tri permet de valoriser les déchets et de préserver notre environnement.

Dépôts sauvages : une pratique interdite

L'abandon de déchets dans la nature, en forêt, sur les chemins, aux abords des conteneurs ou sur des terrains publics et privés constitue une infraction. Ces dépôts sauvages nuisent à l'environnement, dégradent le paysage et engendrent des coûts importants pour la collectivité.

Les encombrants, gravats, déchets verts, appareils électroménagers ou tout autre déchet doivent être déposés dans les filières de collecte adaptées, notamment en déchèterie.

Un engagement de tous pour une commune propre

La propreté de notre commune est l'affaire de chacun. Par quelques gestes simples et responsables, nous pouvons tous contribuer à préserver notre cadre de vie, respecter notre environnement et offrir une image accueillante de notre village.

Ensemble, faisons preuve de civisme et de respect pour maintenir une commune propre, agréable et durable pour tous.

CHIENS ERRANTS

CHATS ERRANTS

À FESCHES-LE-CHÂTEL

Pour la sécurité de tous
et le bien-être animal

Une action responsable
et bienveillante pour nos amis les animaux

1 CHIEN ERRANT : NOTRE ENGAGEMENT

La commune de Fesches-le-Châtel est responsable de la gestion des chiens errants. Elle met tout en œuvre pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.



1 CHAT ERRANT : NOTRE ENGAGEMENT

La commune de Fesches-le-Châtel a confié la gestion des chats errants à une association de protection animale, dans le cadre d'une convention. Objectif : leur bien-être, la santé publique et l'équilibre des colonies félines.



2 CHIEN ERRANT : QUE FAISONS-NOUS ?



Capture
des chiens
en divagation



Transfert
en fourrière
(convention
avec PMA*)



Garde légale
8 jours ouvrés
minimum



À l'issue du délai :
restitution, adoption,
association ou
euthanasie
(encadrée)

*PMA : Prestataire habilité pour la gestion de la fourrière animale

2 CHAT ERRANT : QUE FAISONS-NOUS ?



Capture
respectueuse



Stérilisation



Identification



Chats sociables :
proposés
à l'adoption



Chats non sociables :
relâchés sur leur
lieu de vie

3 CHIEN ERRANT : VOS OBLIGATIONS

- ✓ Surveiller votre chien et l'empêcher de divaguer.
- ✓ L'identifier est obligatoire.
- ✓ Vous êtes responsable des dommages causés par votre animal.



3 CHAT ERRANT : LE STATUT DE CHAT LIBRE



Un chat devient « chat libre » lorsqu'il est :

- ✓ Stérilisé
- ✓ Identifié
- ✓ Relâché sur son lieu de capture

Le chat libre est protégé par la loi.
Il fait partie du patrimoine naturel de la commune.

4 SANCTIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES ET TIERS

CONCERNANT LES CHIENS

	Divagation d'un chien	Amende jusqu'à	1 500 €
	Non-identification d'un chien	Amende jusqu'à	750 €
	Frais de capture, transport et garde en fourrière	À la charge du propriétaire	
	Mauvais traitements sur un animal	Amende jusqu'à	750 €
	Actes de cruauté ou sévices graves sur un chien	Jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende	3 ANS et 45 000 €

CONCERNANT LES CHATS

	Non-identification d'un chat (dès 7 mois)	Amende jusqu'à	750 €
	Capture ou déplacement illégal d'un chat libre	Amende jusqu'à	750 €
	Mauvais traitements sur un chat	Amende jusqu'à	750 €
	Actes de cruauté ou sévices graves sur un chat	Jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende	3 ANS et 45 000 €

⚠ Ces actes sont punis par la loi. ⚠





ART DE PIERRES



• Taille et pose de pierres,

• Restauration de fontaine,

• Maçonnerie ancienne.

• Cheminée, dallage, pavage,

• Gommage, hydro-gommage.

Daniel CHOLLEY
3 rue d'Audincourt
25700 VALENTIGNEY

artdepierre@neuf.fr

Le Tie Break
restaurant - traiteur

Mariages, Baptêmes

Conventions...

Ouverture restaurant :

le midi tous les jours

le soir : du jeudi au samedi

Rue Pierre de Coubertin

90 600 GRANDVILLARS

Tél. 03.84.27.83.50 Fax. 03.84.54.17.74



Vincent TRAIN

06 10 50 11 47

contact@pose25.fr

www.pose25.fr

1 rue de la

route de Feschès-le-Chatel

FENÊTRE & PORTE PVC/ALU

VOLET ROULANT & STORE

PORTE DE GARAGE

MOTORISATION



*Flore
et Sens*

Cécile

Artisan fleuriste

lundi, mercredi fermé
mardi, jeudi, vendredi, samedi :
9h / 12h et 14h / 19h
dimanche et jours fériés : 9h / 12h30

2 route de Dampierre

25490 FESCHES-LE-CHATEL

Tél. 09 62 14 52 67



JACOT BILLEY



CONSERVERIE ARTISANALE

19 Route de Méziré

25490 FESCHES LE CHATEL

Tél. 03 81 93 00 41 - Fax. 03 81 96 18 24

www.maisondejacote.fr

Boutique ouverte :

du lundi au vendredi de 9h à 17h30

le samedi : 10h-17h de Octobre à Décembre



Aïcha Prétot,
3ème adjointe

Déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la petite enfance.

UNE BELLE CÉRÉMONIE POUR LES ÉLÈVES DE CM2 ET DÉPART EN RETRAITE

La cérémonie de fin d'année a été marquée par la remise des diplômes de fin d'école élémentaire aux élèves de CM2.

À cette occasion, les élèves ont été félicités pour leur parcours et leur travail tout au long de leur scolarité. Afin de marquer cette étape importante avant leur entrée au collège, chacun s'est vu remettre un diplôme ainsi qu'une calculatrice, un outil qui les accompagnera dans leurs futurs apprentissages.

Cette cérémonie a également été l'occasion de saluer le départ à la retraite de leur enseignante, Madame Strubel, chaleureusement remerciée pour son engagement et les nombreuses années consacrées à l'accompagnement des élèves.

Nous adressons toutes nos félicitations aux élèves pour leur belle réussite et souhaitons à Madame Strubel une retraite pleine de bonheur.



FRANCAS : PENSEZ À INSCRIRE VOS ENFANTS !

Les inscriptions aux activités des Francas sont ouvertes. Afin de permettre une organisation optimale des accueils et des animations, les familles sont invitées à effectuer les démarches d'inscription dans les meilleurs délais.

Que ce soit pour l'accueil de loisirs des mercredis, des vacances scolaires ou les différentes activités proposées tout au long de l'année, une inscription préalable est nécessaire.

Nous encourageons les parents à anticiper leurs démarches afin de garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous les enfants.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription, les tarifs ou le fonctionnement des accueils, l'équipe des Francas reste à votre disposition.

FRANCAS DE FESCHES LE CHATEL

1 bis rue des Ecoles 25490 FESCHES LE CHATEL

fescheslechatel.cdl@francas-doubs.fr

06.75.41.10.72



N'attendez pas la rentrée : inscrivez dès maintenant vos enfants !





TOÏTURE 2J

COUVERTURE - ZINGUERIE - ÉTANCHÉITÉ

☎ 06 42 75 08 26 ☎ 06 28 41 56 26 contact@toiture2j.fr

Vente informatique
Maintenance informatique

Formation

Création et Hébergement de sites internet

Fm
informatique

6 Grande Rue - 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS
 Tél. 03 81 31 12 63 - Fax 03 81 31 12 31

<http://www.fm-informatique.com>
 e-mail : fm-informatique@fm-informatique.com

CRISTEL
 FRANCE

MAGASIN D'USINE
 Fesches-le-Châtel
cristelmagusine.com

ARTICLES CULINAIRES
INOX CRISTEL
 Fonte - Poterie culinaire
 Porcelaine - Cadeaux

ORIGINE FRANCE
 GARANTIE 3 ANS

LUNDI :
 14h - 18h30

MARDI AU VENDREDI :
 9h30 - 12h et 14h - 18h30

SAMEDI
 9h30 - 12h et 14h - 18h00



Parc d'activités du Moulin - rue du 8 mai - 25490 FESCHES-LE-CHÂTEL
 ☎ 03 81 96 17 56



MURATORI
 DÉCORATION

- ▶ Plâtrerie - peinture - décoration
- ▶ Isolation intérieure et extérieure - ravalement
- ▶ Revêtements de sol

5, impasse Bliss - ZI Technoland - 25490 Fesches-le-Châtel
 T. 03 81 93 01 90 - secretariat@muratoridecoration.fr
www.muratoridecoration.fr



QUALIBAT

ESPACE PUBLICITAIRE

Disponible

contacter la mairie

03 81 93 00 10



NAISSANCES

- SAVARY Timaé (2025)
- GENÇ Aleyna (2025)
- BANDELIER Noah (2025)
- KASIM Safia (2025)
- BALEH Amalya (2025)
- CHAPUIS Suzon
- RICCI Marin
- CHAROY Oscar
- DELBARRE Jade
- VOYE Owen
- GUSSÉ Rose
- KRÉMER Lana

MARIAGES

- VOYE Steven et LE BRIS Solène
- DEMET Guillaume et FAIVRE ÉLise
- FERBER Mickaël et TSCUDI Justine
- PERRAS Julien et SCHMITT Florence
- COURTEL Alexis et KÉSER Marie
- KOVCHAR Quentin et LOPEZ Erika
- COUCHOT Gérald et KOURICH Samira

DECÈS

- BRUOT Catherine née NOURRISSIER, 63 ans
- LODS Évelyne, 59 ans (2025)
- BILGER Denis, 68 ans (2025)
- LAMBING Françoise , 83 ans (2025)
- EGREMY André, 85 ans
- GAINON Claudette née TONDINI, 76 ans
- SCHOULLER Christine née HARTMANN, 68 ans
- SELTENSPERGER Marie-Claude , 85 ans
- FOURNIER Roger, 89 ans
- COMASTRI Gisèle née MÉDIN, 98 ans
- GRESSARD Georgette née WAMPACH, 97 ans
- GURNEY François, 79 ans
- THEURILLAT Charles, 78 ans
- MIDEY Christian, 75 ans



AGENDA

25/07/26 Loto des Vacances

Salle des fêtes « le Comptoir »



07/08/26 Marché du Soir

Espace du Magny



8 au 14/08/26 La Saint Laurent

Maison des associations



22 au 27/08/26 Fête Forraine

01/09/26 Rentrée Scolaire

Cet agenda pouvant évoluer, nous vous invitons à consulter
Illiwap  et nos réseaux sociaux .



MAIRIE



Horaires d'été

03 81 93 00 10

8h30 - 11h00

Dates de fermeture

du 17 août au 29 août



BIBLIOTHÈQUE



Horaires d'été

03 81 93 26 03

8h30 - 11h00

Dates de fermeture

du 17 août au 5 septembre



AGENCE POSTALE



Horaires d'été

03 81 31 40 44

8h30 - 11h00

Dates de fermeture

du 17 août au 5 septembre

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU

17 Police ou gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro d'urgence européen
(permettant d'accéder aux trois
services ci-dessus)

114 Numéro d'urgence pour les
personnes déficientes auditives
(SMS et fax)

115 Urgences sociales

Directeur de la publication : Mickaël Viatte Flachet

Imprimé par Bon Caractère

Dépôt Légal : 26141 - 3ème trimestre 2026